



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 mai 2023, à compter de 19h00, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452, chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Guy-Julien Mayné, maire :

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire, M. François Barbeau, Conseiller district 1, M. André Perrault, Conseiller district 2, Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3, M. Marcel Tremblay, district n°4, M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5, M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

Est également présente:

Mme Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

À 19h00, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2. Moment de recueillement

2023-05-509

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est,

Proposé par Julie Dupuis

Appuyé par Marcel Tremblay

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

Adoptée

4. Adoption des procès-verbaux

2023-05-510

4.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2023

Attendu que le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2023;

Par conséquent, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par Marcel Tremblay

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2023, tel que présenté.

Adoptée

5. Administration générale

2023-05-511

5.1 Dépôt des états financiers

Attendu que la Municipalité doit déposer légalement son rapport financier annuel ainsi que le rapport du vérificateur externe présentés par la firme Beaulieu et associés CPA Inc.;

Attendu que l'avis public a été affiché tel que requis par l'article 176.1 du *Code Municipal du Québec* en date du 2 mai 2023.

Attendu que Beaulieu et associés CPA Inc. a procédé à l'audit des états financiers de la Municipalité de Sainte-Clotilde pour l'année se terminant le 31 décembre 2022, à savoir :

- Revenus de fonctionnement : 4 620 713\$
- Charges : 3 644 825\$
- Activités financières et affectations : 385 716\$
- Excédent net de fonctionnement : 1 361 604\$

Par conséquent, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par Julie Dupuis note bien présentée

Et résolu unanimement

De prendre acte et d'accepter le dépôt du rapport financier de la Municipalité de Sainte-Clotilde audité par Beaulieu et associés CPA Inc. pour l'année 2022.

Adoptée

2023-05-512

5.2 Embauche du directeur général adjoint

Considérant le poste vacant de directeur général et greffier-trésorier adjoint et le besoin de soutien au niveau administratif;

Considérant qu'il y a lieu de nommer une nouvelle ressource pour le poste de directeur général adjoint pour assister la directrice générale au niveau de la trésorerie;

Considérant que l'affichage du poste et que des entrevues ont été menées par la directrice générale de la Municipalité en avril 2023;

Considérant qu'une candidature a été retenue pour le choix du candidat correspondant aux tâches du poste affiché;

Par conséquent, il est

Proposé par Julie Dupuis

Appuyé par Marcel Tremblay

Et résolu unanimement

De nommer M. Luc Fournier au poste de directeur général et greffier-trésorier adjoint à compter du 29 mai 2023, le tout selon les conditions apparaissant au contrat de travail.

D'autoriser la directrice générale Mme Natacha Jodoin à embaucher et signer le contrat de travail de M. Luc Fournier en vertu de l'article 10.3 du *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de compétences.*

Adoptée

2023-05-513

5.3 Dossier de griefs – autorisation de règlement

Attendu que la firme Dunton Rainville SENCRL, a été mandatée pour négocier les dossiers de griefs entourant Patrick Bénard ancien employé de la Municipalité;

Attendu que la Municipalité veut régler le dossier selon les termes et conditions établis lors de la rencontre du conseil municipal en séance préparatoire le 8 mai 2023;

Par conséquent, il est

Proposé par François Barbeau

Appuyé par Robert Arcoite

Et résolu unanimement

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à régler les dossiers de griefs de Patrick Bénard selon les termes et conditions établis lors de la rencontre du conseil municipal en séance préparatoire le 8 mai 2023 ainsi qu'en accord aux négociations faites par la firme Dunton Rainville SENCRL.

Adoptée

6. Sécurité publique

2023-05-514

6.1 Adoption du règlement 506 relatif aux feux extérieurs

Considérant que le Règlement numéro 506 relatif aux feux extérieurs précise les dimensions des feux acceptables sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Clotilde;

Considérant que le règlement inclut la demande de permis de brûlage sur le territoire de la Municipalité;

Considérant qu'un avis de motion à cet effet a été donné lors de la séance ordinaire du 17 avril 2023;

En conséquence, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par Marcel Tremblay

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'adopter le règlement numéro 506 relatif aux feux extérieurs précisant les dimensions des feux acceptables et incluant le permis de brûlage.

Adoptée

2023-05-515

6.2 Adoption du règlement 507 concernant la tarification des services incendie

Considérant que le Règlement numéro 507 concernant la tarification des services offerts par le service incendie de Sainte-Clotilde;

Considérant que le règlement inclut la tarification pour le prêt d'équipement de formation virtuelle TACTIK 360 et pour le service d'enquête en recherches et causes de circonstances lors d'un incendie;

Considérant qu'un avis de motion à cet effet a été donné lors de la séance ordinaire du 17 avril 2023;

En conséquence, il est

Proposé par André Perrault

Appuyé par Robert Arcoite

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'adopter le règlement numéro 507 concernant la tarification des services offerts par le service incendie de Sainte-Clotilde incluant la tarification pour le prêt d'équipement de formation virtuelle TACTIK 360 et pour le service d'enquête en recherches et causes de circonstances lors d'un incendie.

Adoptée

2023-05-516

6.3 Dépôt d'une entente d'entraide incendie avec le Canton de Hemmingford

Considérant que la Municipalité doit signer des ententes intermunicipales avec les municipalités limitrophes incluant un plan d'entraide dans les situations où un besoin d'intervention d'alarme incendie survient ou encore un feu de bâtiment pour bien répondre à l'appel, en vertu de l'objectif 8 du schéma de couverture de risque;

Considérant que la Municipalité aura avantage à signer une entente intermunicipale avec le Canton de Hemmingford qui permettra de couvrir les secteurs des rangs 1, 3 et 4 ainsi que la Montée Hébert et le secteur de Armand Chenail.

Considérant que dans cette entente, il faut inclure un officier, trois pompiers reconnus, un officier cadre, et ce, sans frais pour les deux municipalités jusqu'à concurrence de dix appels par jour;

Par conséquent, il est

Proposé par Julie Dupuis

Appuyé par François Barbeau

Et résolu unanimement

De conclure l'entente intermunicipale avec le Canton de Hemmingford établissant un plan d'entraide en cas d'incendie et de situation en vertu de l'objectif 8 du schéma de couverture de risque, et dans laquelle, on inclut un officier, trois pompiers reconnus, un officier cadre, et ce, sans frais pour les deux municipalités jusqu'à concurrence de dix appels par jour.

Adoptée

2023-05-517

6.4 Démission du pompier Dany Lelièvre

Considérant la lettre de démission reçue par courriel annonçant la démission de M. Dany Lelièvre en tant que pompier au sein du service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Clotilde;

Considérant que la démission est effective le 2 mai 2023;

En conséquence, il est

Proposé par Marcel Tremblay

Appuyé par Micheal Dinnigan

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

Prendre acte de la démission de monsieur Dany Lelièvre en tant que pompier au sein du service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Clotilde effective en date du 2 mai 2023.

Adoptée

7. Travaux publics

2023-05-518

7.1 Rénovation de l'hôtel de ville – Esquisse et échancier

Considérant la résolution 2023-03-468 autorisant la directrice générale à déposer une demande d'aide financière pour la rénovation de l'hôtel de ville via le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

Considérant que la firme J. Dagenais Architecte et associés a été retenu pour débiter le mandat au début du projet et qu'une nouvelle esquisse est nécessaire ainsi qu'un échancier pour le dépôt de la demande d'aide financière;

Considérant qu'une offre de services pour la création d'une esquisse a été reçu totalisant la somme de 15 000\$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est

Proposé par Marcel Tremblay

Appuyé par André Perrault

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser la directrice générale à octroyer le mandat à jour pour créer l'esquisse du projet de rénovation de l'hôtel de ville au montant de 15 000\$ plus taxes qui sera déposé à la demande d'aide financière du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), tel que prévu par la résolution 2023-03-468.

Adoptée

2023-05-519

7.2 Lignage terrain de tennis

Considérant la nécessité de rafraîchir annuellement le marquage de la chaussée;

Considérant les soumissions reçues :

- Lignes Maska : 1500\$ sans les taxes applicables
- Indik Inc. : 3160\$ sans les taxes applicables
- Lignes Plus : 1995\$ sans les taxes applicables

Par conséquent, il est

Proposé par Julie Dupuis

Appuyé par André Perrault

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

De mandater l'entreprise Lignes Maska pour le marquage des lignes des terrains de tennis sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Clotilde pour une somme de 1724.63\$ incluant les taxes applicables.

Adoptée

2023-05-520

7.3 Marquage des rues

Considérant la nécessité de rafraîchir annuellement le marquage de la chaussée;

Considérant les soumissions reçues :

- Lignes Maska : 33 545.75\$ sans les taxes applicables
- Marquage Signalisation Rive-Sud : 39 340.95\$ sans les taxes applicables
- Marquage Traçage Québec. : 40 287 00\$ sans les taxes applicables

Par conséquent, il est

Proposé par Julie Dupuis

Appuyé par François Barbeau

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

De mandater l'entreprise Lignes Maska pour le marquage des chaussées pour une somme de 38 730.65\$ incluant les taxes applicables afin de rafraîchir les lignes de la Municipalité.

Adoptée

8. Hygiène du milieu

9. Santé et bien-être

2023-05-521

9.1 Appui du projet CPE Jardin Fleuri – 2^e installation

Considérant le manque de place en service les listes d'attente qui ne cessent d'augmenter;

Considérant qu'un objectif de la politique familiale de la Municipalité est d'assurer un milieu favorable au développement de la famille et de contribuer à l'amélioration des services en faveur des familles;

Considérant que plusieurs parents sont confinés à la maison faute de place en service de garde et que ces parents sont des ressources pour le maintien et la relance de l'économie québécoise et parfois même des travailleurs ou des travailleuses de services essentiels, dont la société n'a pas les moyens de se priver;

Considérant que le CPE du Jardin Fleuri est le promoteur du projet de développement d'une deuxième installation à Sainte-Clotilde;

Considérant que la Municipalité à l'intention d'offrir le lot 6 370 118 afin d'y construire une nouvelle installation pour ainsi mieux desservir les familles de Sainte Clotilde;

Considérant que la Municipalité à l'intention d'offrir des places temporaires dans ses installations municipales en attendant la construction d'une deuxième installation, le cas échéant;

Il est adopté à l'unanimité des conseillers

D'appuyer la demande du CPE du Jardin Fleuri et sa directrice générale, madame Sonia Gariépy, dans sa démarche auprès du ministère de la Famille, afin d'implanter une deuxième installation de 65 à 80 nouvelles places pour le CPE du Jardin Fleuri sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Clotilde.

D'offrir des places temporaires dans les installations municipales dans l'éventualité de la construction d'une deuxième installation pendant les travaux.

Adoptée

10. Urbanisme

2023-05-522

10.1 Demande d'un citoyen pour l'achat d'un terrain municipal

Considérant que la Municipalité de Sainte-Clotilde a reçu une demande d'un citoyen pour l'achat d'un terrain municipal;

Considérant que le terrain ayant le numéro de lot 6 200 374 n'a aucun intérêt public et que pour le vendre une évaluation doit être faite pour fixer le prix plancher;

Il est,

Proposé par Julie Dupuis

Appuyé par André Perrault

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser la directrice générale à mandater un évaluateur agréé pour déterminer le prix plancher du terrain ayant le numéro de lot 6 200 374 appartenant à la Municipalité, sans intérêt public;

D'autoriser la directrice générale à afficher publiquement le prix plancher déterminé par l'évaluateur agréé pour la vente du lot 6 200 374 sur le site de la Municipalité avec la procédure à suivre, et ce, pour faire suite à la demande d'un citoyen.

Adoptée

11. Loisirs et culture

2023-05-523

11.1 Projet Conseil Muni-Scolaire

Considérant que ce projet permet aux élèves élus de la 5^e et de la 6^e année de l'école Sainte-Clotilde de se familiariser avec le fonctionnement de la politique municipale;

Considérant que le Projet Muni/scolaire permet aux élèves de réaliser des activités valorisantes et bénéfiques pour leur parcours scolaire. Permet aux élèves de ressentir un vent d'encouragement de la communauté lors de la semaine de la persévérance scolaire et sensibilise les membres du Conseil municipal de Sainte-Clotilde des préoccupations des jeunes;

Par conséquent, il est

Proposé par Marcel Tremblay

Appuyé par Robert Arcoite

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Sainte-Clotilde accepte de participer au projet Conseil Muni/scolaire qui permettra aux élèves de la 5 et 6^e année de l'école de Sainte-Clotilde de se familiariser avec le fonctionnement de la politique municipale.

Adoptée

11.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 508 modifiant le règlement 485 de la bibliothèque municipale

Avis de motion et dépôt projet de règlement 508 modifiant le règlement 485 de la bibliothèque municipale.

Robert Arcoite, conseiller,

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 508 modifiant le règlement 485 de la bibliothèque municipale.

Dépose le projet de projet de règlement 508 modifiant le règlement 485 de la bibliothèque municipale.

2023-05-524

11.3 Demande d'autorisation – consommation d'alcool dans un lieu public

Attendu que les pompiers de la Municipalité de Sainte-Clotilde organise un tournoi de Dek Hockey dans lequel se trouvent différents services incendies du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

Attendu que le tournoi de Dek Hockey aura lieu au Centre communautaire sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Clotilde le 16 et 17 juin 2023;

Attendu que les organisateurs de l'événement ont déposé une demande d'autorisation pour consommer de l'alcool sur les lieux de l'événement;

En conséquence, il est

Proposé par Julie Dupuis

Appuyé par Marcel Tremblay

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser la personne responsable du tournoi de Dek Hockey qui aura lieu le 16 et 17 juin au Centre Communautaire de Sainte-Clotilde à déposer une demande auprès de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux pour la consommation d'alcool dans un lieu public.

Adoptée

2023-05-525

11.4 Festival des voitures anciennes – demande de permis d'alcool

Attendu que la Municipalité de Sainte-Clotilde organise un événement de voitures anciennes le 5 août 2023 appelé Festival des voitures anciennes et il y aura l'exposition de voitures anciennes dans les rues de la Municipalité;

Attendu que lors de l'événement il y aura la vente de nourriture et d'alcool;

En conséquence, il est

Proposé par François Barbeau

Appuyé par Marcel Tremblay

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser Jonathan Lucier, agent de développement des loisirs et l'organisateur de l'événement du Festival des voitures anciennes qui aura lieu dans les rues de Sainte-Clotilde le 5 août prochain à déposer une demande auprès de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux pour la consommation d'alcool dans un lieu public.

Adoptée

2023-05-525

11.5 Subvention Canada en Fête

Il est,

Proposé par André Perrault

Appuyé par François Barbeau

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

De ne pas prendre la subvention Canada en Fête d'un montant de 1920\$ octroyé par le gouvernement du Canada vu le court délai pour organiser un événement.

Adoptée

12. Correspondances

13. Affaires diverses

2023-05-526

13.1 Embauche d'un employé pour les travaux publics

Considérant que le département des travaux publics est en pleine expansion et a besoin d'un employé supplémentaire pour les tâches à effectuer pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre.

Considérant que la personne embauchée, Sébastien Villecourt sera appelé à faire des inspections municipales;

En conséquence, il est

Proposé par François Barbeau

Appuyé par André Perrault

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

Que Sébastien Villecourt soit embauché en tant qu'employé temporaire dans le département des travaux publics de la Municipalité de Sainte-Clotilde pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre.

Que Sébastien Villecourt soit désigné pour agir à titre d'inspecteur municipal sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Clotilde.

Adoptée

2023-05-527

13.2 Location du terrain à la Fabrique de la Paroisse Saint-Padre Pio

Considérant que la Fabrique de la Paroisse de Saint-Padre Pio demande à la Municipalité de Sainte-Clotilde une somme de 4000\$ en échange de la location de l'espace du parc extérieur adjacent à l'église pour les années 2021 à 2025;

En conséquence, il est

Proposé par Julie Dupuis

Appuyé par

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

Julie Dupuis retire sa proposition.

De reporter le point à une séance ultérieure.

Adoptée

14 Présentation des comptes payables

2023-05-528

14.1 Comptes à payer

Considérant que Mme Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles au 15 mai 2023;

- Comptes à payer : 193 607.93\$
- Dépenses incompressibles : 85 024.34\$

**En conséquence, il est
Proposé par François Barbeau
Appuyé par Robert Arcoite
Et adoptée à l'unanimité des conseillers**

D'autoriser le paiement des dépenses apparaissant à la liste de comptes à payer totalisant une somme de 193 607.93\$;

De prendre acte de la liste des dépenses incompressibles totalisant une somme de 85 024.34\$.

Adoptée

15. Période de questions

Caroline Brodeur – *nouvelles engazonnées à quand elles seront faites*

Vols rue des Hirondelles – branchement des lampadaires

Dos d'ânes – rue Rousse (proposé d'en installer)

Lignes parking en face de l'Église (terrain appartenant à l'église)

Amélie Deschênes

44 Rousse maison dénivelée Clermont

Permis de construction futur développement vérification ardue plan de nivellement

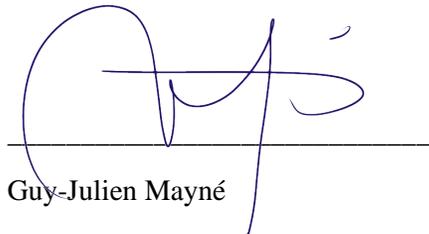
2023-05-529

16. Fermeture de la séance

**Il est,
Proposé par Julie Dupuis
Appuyé par Robert Arcoite**

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

Que la présente séance soit levée à 20h31.

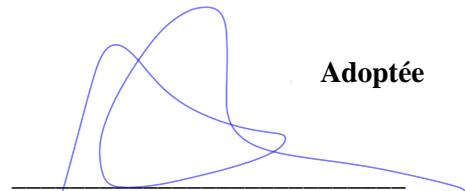


Guy-Julien Mayné

Maire



Je, Guy-Julien Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 15 mai 2023.



Natacha Jodoin
Directrice générale et greffière-trésorière

Adoptée